

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

22 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1.1	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Site internet du dispositif Alter Égales»	4
1.2	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plateforme numérique: Demandez à Clara»	4
1.3	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Ligne d'Écoute violences conjugales»	5
1.4	Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cas de l'athlète sud-africaine Caster Semenya et son combat pour les droits des femmes et la lutte contre les discriminations»	6
1.5	Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Agression de Lou»	7
1.6	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Exposition des femmes enceintes, des bébés et des enfants aux perturbateurs endocriniens»	8
1.7	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) dans les milieux d'accueil agréés ou subventionnés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»	9
1.8	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Intégration des enjeux environnementaux dans le contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»	11
1.9	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan éco-crèches 2021 en Fédération Wallonie-Bruxelles»	11
1.10	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Éco-crèches en 2021 en Fédération Wallonie-Bruxelles»	11
1.11	Question de Mme Sophie Péciaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Numérisation du carnet de santé»	14
1.12	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Burn out parental»	15
1.13	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Garde d'enfants à domicile, une tendance à la hausse»	16
1.14	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Coordination dans le cadre de la réalisation des protocoles de rentrée»	17
1.15	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants»	17

- 1.16 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Recensement et le suivi de contacts des cas Covid-19 dans les écoles» 17
- 1.17 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suicide chez les enfants» 20
- 1.18 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Difficultés financières chroniques de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW)» 21

2 Ordre des travaux

22

VERSION PROVISoire

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h40.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1.1 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Site internet du dispositif Alter Égales»

Mme Véronique Durenne (MR). – Créé au cours de la législature précédente, le dispositif Alter Égales est une assemblée participative œuvrant pour les droits des femmes. Ce dispositif réunit des organisations féminines et féministes et se veut être un espace de dialogue entre le politique et les organisations de terrain.

Le 7 juillet dernier, en réunion de commission, vous nous avez indiqué que le site internet d’Alter Égales serait accessible dès le mois de septembre. En effet, la direction générale de l’égalité des chances travaillait en étroite collaboration avec la direction de la communication du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour y parvenir.

Madame la Ministre, combien de temps le site internet d’Alter Égales est-il resté inaccessible? Est-il désormais accessible? Dans la négative, pour quelle raison? Où en sont les démarches de l’administration à ce sujet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Créé au cours de la législature précédente à l’initiative de Mme Simonis, ministre des Droits des femmes, le site internet d’Alter Égales est inaccessible depuis le mois de novembre 2019. Comme j’ai déjà pu précédemment en informer cette commission, ce site est hébergé sur un serveur privé et ni le renouvellement du nom de domaine ni le renouvellement de l’hébergement n’ont été effectués en fin de législature.

En collaboration avec la direction de la communication du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la direction générale de l’égalité des chances poursuit son travail pour rendre opérationnelle une nouvelle version du site internet. Celui-ci sera désormais hébergé sur les serveurs de l’Entreprise publique des technologies nouvelles de l’information et de la communication (ETNIC). Le fruit des réflexions menées par les différentes sous-commissions d’Alter Égales sur les thématiques telles que le droit à disposer de son corps ou le droit de ne pas être stigmatisé a été

reconstitué et sera intégré dans ce nouveau site. Les services doivent néanmoins encore effectuer les dernières vérifications et tests de navigation, d’accessibilité et de référencement sur les moteurs de recherche.

Comme annoncé le 7 juillet dernier, dix personnes ayant participé à l’évaluation du dispositif Alter Égales ont été sollicitées afin d’améliorer l’ergonomie du site. Une partie de ce dernier sera consacrée à une description du dispositif tel que nous le développerons durant cette législature. La réflexion quant à ses modalités est en cours. Je me réjouis de relancer prochainement ce dispositif et de mettre en œuvre une dynamique d’échange entre les organisations de terrain et les responsables politiques. J’espère que le site sera accessible le plus vite possible. Le travail est en cours. Nous n’avons donc pas chômé lorsque nous avons pris acte de la situation.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, vous n’avez pas chômé depuis que vous avez pris acte de la situation concernant le dispositif Alter Égales. Je n’en ai pas douté. Vous avez ainsi permis l’hébergement du site sur un serveur privé. Interrogée en commission de la Culture, vous m’aviez répondu que ce dernier serait en principe accessible au mois de septembre. Je vous concède qu’il s’agit de travaux de grande ampleur et, à quelques semaines près, le calendrier peut être plus ou moins respecté. Vous ne pouvez vraisemblablement pas me fournir de date exacte. J’insiste toutefois auprès de vous pour que ce site soit disponible et accessible le plus rapidement possible et qu’il ne faille pas attendre encore quelques mois. Je reviendrai vers vous ultérieurement pour faire le point sur ce dossier.

1.2 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plateforme numérique: Demandez à Clara»

Mme Véronique Durenne (MR). – «Demandez à Clara» est une plateforme numérique qui répertorie les œuvres de plus de 700 compositrices. Son but est de faire découvrir des artistes féminins. Nommée en hommage à la pianiste et compositrice Clara Schumann, cette base de données gratuite a été lancée en juin par une équipe dirigée par la directrice du festival Présences féminines. Il s’agit d’un événement qui a lieu depuis dix ans en France et qui vise à promouvoir les œuvres de compositrices du monde entier, du Moyen âge à aujourd’hui. Cette plateforme a pour objectif de faire découvrir les nombreuses œuvres de ces femmes compositrices, mais également de déconstruire le stéréotype du génie du grand compositeur, toujours un homme dans les mémoires.

Aujourd'hui, cet outil répertorie 4 662 œuvres de 770 compositrices de 60 nationalités, de 1618 à 2020. Le site prévoit d'ajouter 4 000 œuvres supplémentaires à l'automne. Pour l'équipe du festival, l'absence de compositrices dans des programmes de festivals musicaux reste un frein majeur à la diffusion de leurs œuvres. Madame la Ministre, partagez-vous cette affirmation? Avez-vous davantage d'informations sur cette plateforme? Des moyens existent-ils en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de faire connaître les compositrices et de diffuser leurs œuvres? Ce genre d'initiative existe-t-elle aussi dans d'autres domaines culturels?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En tant que ministre de la Culture et des Droits des femmes, je ne peux que me réjouir de la création d'une telle base de données. Il existe un déficit de représentativité des femmes dans le secteur culturel en général, et la musique ne fait malheureusement pas figure d'exception à cette règle. Il est essentiel d'appuyer ce constat sur des chiffres et des données objectives afin de poser un diagnostic précis. Ensuite, nous pourrions prendre les mesures adéquates pour rééquilibrer la donne.

Le constat du festival Présences féminines vaut pour l'ensemble du processus de diffusion des artistes musicales féminines; elles sont moins programmées en radio, moins représentées sur les affiches de concert, mais aussi moins présentes dans les structures d'accompagnement ou de développement. Il est fondamental de pouvoir cartographier un secteur grâce à une base de données. Des initiatives similaires sont prises en Fédération Wallonie Bruxelles et nous y sommes attentifs. Le Conseil de la musique a notamment créé «L'intégrale de la musique (IDLM)», un répertoire qui vise à identifier de manière exhaustive nos acteurs de la musique. S'il est mixte, ce répertoire a néanmoins pour vocation de mettre en lumière les musiciennes, chanteuses, agentes, techniciennes et manageuses. Le collectif F. (s), actif dans le domaine des arts de la scène, travaille actuellement à la création d'un répertoire féminin sur le même modèle.

«Demandez à Clara» accueillera 4 000 œuvres supplémentaires dès octobre, parmi lesquelles des compositions d'Hildegarde de Bingen, sainte de l'Église catholique et l'une des premières compositrices connues de l'histoire. Scivias, une initiative émanant notamment de Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM) et que nous suivons de très près, tire d'ailleurs son nom de l'une de ses œuvres. Cette initiative propose l'élaboration d'une charte visant à promouvoir les bonnes pratiques relatives à l'égalité dans les structures gravitant autour du monde de la musique. Cette charte a déjà été approuvée par douze structures importantes du secteur. Le label de qua-

lité qu'elle propose pourrait constituer un renforcement positif et créer une dynamique sur la question centrale de la représentation des femmes dans le monde musical. Tous les niveaux sont concernés: les maisons de disque, avec leur personnel et les artistes qu'elles représentent, les salles de concert et les festivals, avec leurs équipes et les artistes qu'ils programment, ainsi que les structures d'accompagnement et les médias musicaux.

Scivias travaille également à la réalisation d'études statistiques afin d'établir une cartographie précise et concrète des inégalités. Ces chiffres et ces données scientifiques nous permettront de cibler au mieux nos actions et, à terme, de faire bouger les lignes. J'ai toujours porté l'idée que les opérateurs de terrain puissent participer à la construction politique. C'est notamment en nous alimentant de ce genre d'initiatives que nous pourrions prendre la pleine mesure de la réalité du secteur. J'attends aussi de ses acteurs qu'ils puissent être source de solutions et de propositions inventives. C'est pourquoi je serai présente le 24 septembre prochain pour assister à la présentation du premier rapport de Scivias. Je serai à l'écoute des propositions qui en émergeront et, le cas échéant, j'aiderai à leur mise en œuvre.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, avec cette double casquette de la culture et du droit des femmes, vous avez toutes les cartes en main pour augmenter la représentativité des femmes. J'entends bien que plusieurs actions sont déjà en cours, et je ne doute pas que vous suivrez le dossier de près. Évidemment, des chiffres, des statistiques et des retours du terrain vous seront nécessaires pour poursuivre au mieux votre travail.

1.3 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Ligne d'Écoute violences conjugales»

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, l'activité de la Ligne «Écoute violences conjugales» a quasiment quadruplé pendant le confinement, atteignant parfois 80 appels par jour. Le coordinateur du projet, Jean-Louis Simoens indiquait en avril que le nombre d'appels avait doublé durant cette période particulière. Le 7 juillet dernier, je vous interrogeais sur les effets du confinement sur le travail de la Ligne «Écoute violences conjugales». Vous aviez expliqué que le nombre d'appels n'était pas un indicateur assez fiable pour effectuer une analyse statistique relative aux violences conjugales et intrafamiliales.

En vue d'améliorer sa connaissance du phénomène et de disposer de chiffres plus précis, la

Fédération Wallonie- Bruxelles a décidé de participer au financement d'une recherche statistique de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) en partenariat avec Eurostat. La recherche a-t-elle déjà débuté? Quand les résultats seront-ils disponibles?

En juillet, vous indiquiez que des discussions étaient en cours entre la Ligne «Écoute violences conjugales» et les Régions pour financer une augmentation pérenne de la capacité d'écoute de la ligne. Pouvez-vous détailler le financement de la ligne d'écoute? Quelles sont les parts respectives de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce financement? D'autres pouvoirs publics interviennent-ils? Si oui, à quelle hauteur? Étant donné que le financement est conjoint, comment se déroulent les prises de décisions relatives à la gestion et au fonctionnement de la ligne d'écoute?

La ministre wallonne des Droits des femmes a indiqué qu'elle avait renforcé la capacité de la ligne d'écoute jusqu'à la fin du mois de décembre grâce à une subvention de 40 000 euros. La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle, elle aussi, augmenté son intervention? Si oui, dans quelle proportion?

Une troisième ligne d'écoute restera disponible et la plage horaire du service de discussion en ligne sera étendue. Cette mesure sera particulièrement utile pour les enfants et les ados, qui préfèrent ce mode de communication. Une nouvelle campagne de communication est-elle prévue pour faire connaître cette ligne d'écoute? Si oui, pouvez-vous nous en dire davantage?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La recherche de l'IWEPS consacrée aux violences basées sur le genre a été planifiée avant le confinement. Par conséquent, elle s'étend sur la période 2020-2023. L'enquête incluse dans cette recherche est en cours de préparation. Elle sera menée en 2021 et ses résultats seront traités en 2022. Ils ne devraient être diffusés qu'à partir de l'année suivante, mais j'espère déjà obtenir quelques résultats intermédiaires à la fin de l'année 2021.

En ce qui concerne la Ligne «Écoute violences conjugales», j'avais mentionné dans ma réponse à votre question orale du 7 juillet que la ligne d'écoute était financée par la Région wallonne et par la Commission communautaire française (COCOF). La Fédération Wallonie-Bruxelles en assure seulement la promotion et la visibilité et ne lui accorde aucune subvention. Les statistiques précises relatives à l'activité de la ligne d'écoute ne nous sont donc pas communiquées et nous ne participons pas aux prises de décisions qui la concernent. Cette responsabilité appartient à la Région wallonne et à sa ministre Christie Morreale. Si vous souhaitez davantage de détails sur la gou-

vernance, le financement ou les statistiques de la Ligne «Écoute violences conjugales», je vous invite donc à interroger mes homologues des gouvernements wallon et bruxellois.

Concernant la visibilité de la ligne d'écoute, mon administration mène régulièrement des campagnes de promotion en radio et en télévision. La dernière campagne date du printemps dernier. Toute nouvelle initiative sera prise en concertation avec la ligne d'écoute. Nos prochains contacts auront lieu à la fin du mois de septembre.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et vos éclaircissements. Je ne manquerai évidemment pas d'interpeller les ministres des deux Régions.

1.4 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cas de l'athlète sud-africaine Caster Semenya et son combat pour les droits des femmes et la lutte contre les discriminations»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – L'athlète sud-africaine Caster Semenya a perdu une bataille importante dans son long combat: la justice suisse a confirmé mardi 8 septembre que l'athlète devait prendre un traitement hormonal pour concourir sur sa distance fétiche, le 800 m. L'athlète est mise en cause, car son taux naturel de testostérone est jugé trop élevé par *World Athletics*, la Fédération internationale d'athlétisme, pour concourir dans la catégorie féminine. *World Athletics* a défini en avril 2018 un seuil maximal de testostérone pour concourir avec les femmes sur des distances allant du 400 m au *mile*, soit 1609 m, ce qui englobe donc le 800 m, catégorie dans laquelle concourt Caster Semenya. *World Athletics* la considère comme hyperandrogène.

Face à cette décision, Caster Semenya témoigne: «Je suis très déçue par cet arrêt, mais je refuse de laisser *World Athletics* me droguer ou m'empêcher d'être qui je suis et je promets de me battre pour les droits humains des femmes athlètes, sur la piste et en dehors, jusqu'à ce que nous puissions courir aussi libres que nous sommes nées».

À l'heure où le plan «Droits des femmes» a été adopté par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce message rappelle l'importance de prévenir et d'empêcher les discriminations dans tous les domaines et dans ce cas précis, le sport.

Madame la Ministre, vous êtes chargée des Droits des femmes. Quelle est votre réaction face à la position de la Fédération internationale d'athlétisme? Comment expliquer qu'une athlète

se voie imposer de prendre un traitement hormonal médical pour être admise à la compétition? Avez-vous connaissance d'athlètes confrontées à ce type de difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment éviter qu'une telle situation se produise? Comment soutenir cette athlète dans son combat? Un soutien international pourrait faire évoluer les mentalités. Quelles sont les actions à mener dans le cadre du plan «Droits des femmes» pour garantir la pratique d'un sport, à toutes les femmes, à tous les niveaux sportifs, en toute liberté, sans restriction de genre et sans discrimination?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'expérience injuste vécue par l'athlète Caster Semenya illustre, une fois encore, à quel point la binarité de la société peut avoir des effets dévastateurs. Elle rappelle que, malgré l'existence de différences biologiques, les genres masculin et féminin sont aussi construits socialement. En l'occurrence, imposer un traitement hormonal à une athlète, sous prétexte qu'elle ne correspond pas aux représentations que l'on se fait de la féminité, est une pratique d'une rare violence. Comme le relève l'article de la rubrique «*Les Grenades*» du site de la RTBF, d'autres différences naturelles entre individus confèrent des avantages à certains, sans qu'il leur soit demandé de modifier leur patrimoine génétique.

C'est donc bien la police du genre qui est ici à l'œuvre, dans sa tentative constante de différencier, à tout prix, les genres masculin et féminin. Dans ce cas-ci, le prix à payer est un obstacle illégitime dressé devant une athlète talentueuse, qui est obligée de choisir entre la liberté de disposer de son corps et la poursuite d'une carrière sportive de haut niveau. Dès lors, je condamne la réaction de *World Athletics* et je déplore la décision des instances judiciaires qui ont tranché en défaveur de Caster Semenya.

Si je n'ai pas connaissance de cas similaires apparus en Fédération Wallonie-Bruxelles, cet incident rappelle la nécessité de conscientiser un large public, notamment dans le sport et dans le monde judiciaire, aux différentes formes d'inégalités de genre et de discriminations. Je ne ferai ici référence qu'aux points qui figurent dans le plan «Droits des femmes». Pour ce qui concerne d'autres actions de prévention à mettre en œuvre dans le milieu sportif, je vous invite à interroger la ministre des Sports, Valérie Glatigny.

Dans le domaine du sport, le plan «Droits des femmes» prévoit de sensibiliser les cadres des structures sportives lors de leurs formations à la thématique des violences de genre. Il prévoit aussi d'améliorer la visibilité des organisations qui respectent les normes de représentation des femmes. Les médias ne sont pas en reste, étant donné l'incidence que peut avoir une analyse au prisme du genre sur les mentalités. Le plan prévoit donc

la promotion de la féminisation des sports, à travers notamment une médiatisation accrue des disciplines pratiquées par des femmes. Il vise également à rendre plus visible, dans la presse, l'expertise que détiennent les femmes sur le sport, grâce à la consolidation de la plateforme Expertalia. Ces actions ont pour objectif de déconstruire la binarité de la société, que je mentionnais en introduction, et de cesser, une fois pour toutes, d'associer le sport de haut niveau et les performances exceptionnelles des athlètes uniquement masculins.

1.5 Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Agression de Lou»

Mme Gwenaëlle Grovonijs (PS). – Ce type d'événement aussi malheureux que scandaleux est bien trop souvent abordé au sein de cette commission. Lou, une étudiante de 22 ans, est pansexuelle. Dans la nuit du jeudi 3 septembre au vendredi 4 septembre, vers 1h30 du matin, avenue de la Toison d'Or, la jeune femme a été victime d'une ignoble agression en raison de son orientation sexuelle.

Cette agression n'est pas un cas isolé. Au contraire, elles sont en augmentation constante. J'aborde à nouveau le sujet afin que ces faits de violence soient rendus visibles et que notre attention soit bien éveillée à leur existence. Je sais, Madame la Ministre, que c'est votre cas, mais il faudrait que l'ensemble du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles y attache une attention particulière et que la lutte contre les violences faites aux femmes soit une priorité absolue. Le premier axe de votre plan «Droits des femmes» est consacré à cette lutte. Dans ce cadre, vous mettez l'accent sur la prévention, la sensibilisation, la formation et l'aide aux victimes. Le cas de la jeune Lou nous rappelle combien ce combat est essentiel.

La jeune femme a déposé plainte. Avez-vous des informations sur le suivi de celle-ci? Une enquête est-elle en cours pour tenter d'identifier les auteurs ou s'agit-il d'une simple prise d'acte qui n'a pas suscité plus d'intérêt? En ce qui concerne l'aide aux victimes, quels mécanismes existent aujourd'hui pour leur venir en aide à la suite de ce type d'agression? L'accompagnement psychologique et administratif mis en œuvre est-il suffisant selon vous? Que faudrait-il renforcer le cas échéant?

Lou le dit elle-même dans son témoignage courageux: il faut éduquer nos garçons. Nous avons déjà posé ce constat à maintes reprises lors de nos échanges au sein de cette commission. En quoi les politiques menées aujourd'hui et le plan

«Droits des femmes» vont-ils nous permettre d'avancer sur ce volet spécifique? On ne parle jamais assez de ce type d'événement.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Si toutes les femmes sont susceptibles d'être confrontées aux violences masculines au cours de leur vie, certaines, parmi lesquelles les femmes pansexuelles, lesbiennes, bisexuelles ou transgenres, sont encore plus exposées à ce risque.

Lou en a fait les frais la nuit du 4 septembre dernier. Je salue d'ailleurs le courage de cette jeune femme qui a trouvé la force de partager son témoignage sur les réseaux sociaux et qui véhicule un message crucial: elle continuera à prendre la place qui lui revient dans l'espace public. Ce n'est pas aux victimes de s'adapter: le changement de comportement doit advenir dans le chef de ceux qui participent à une masculinité toxique.

Pour ce qui est du suivi apporté à la plainte de Lou et l'aide aux victimes en général, compte tenu de notre réalité institutionnelle, je vous invite à adresser vos questions aux ministres compétents en ces matières, à savoir respectivement, Koen Geens au niveau fédéral et Valérie Glatigny en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce qui concerne mes domaines de compétences, je souhaite revenir sur trois points auxquels le plan «Droit des femmes» entend apporter une réponse.

Le premier concerne le travail de prévention vis-à-vis des auteurs potentiels. Deux mesures du plan ont ainsi pour objectif de développer des masculinités alternatives et positives et de diminuer les comportements violents. Une campagne de sensibilisation sera ainsi développée, en concertation avec le milieu associatif spécialisé et les acteurs de terrain, à l'attention des hommes et jeunes garçons dans l'optique de provoquer un changement de valeurs et d'attitudes. Nous financerons par ailleurs des projets pilotes et de recherche scientifique pour créer, évaluer et améliorer des programmes de prévention primaire adressés spécifiquement aux garçons et aux hommes.

Le second point concerne le rôle des témoins: c'est grâce à l'intervention d'une passante que Lou a pu enfourcher son vélo et échapper à ses agresseurs. La campagne de sensibilisation citée précédemment mettra en exergue l'importance du rôle de témoin dont nous avons ici une illustration concrète. Le troisième point concerne le rôle des médias. La large diffusion du témoignage de Lou et de son analyse contribue à conscientiser un large public à l'ampleur des violences et à leur caractère «genré».

Afin de continuer à améliorer le traitement médiatique des violences faites aux femmes sur la base du travail déjà réalisé par l'Association des journalistes professionnels (AJP), un projet de charte sera remis en discussion au sein du collègue

d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Madame la Ministre, j'espère qu'un jour, nous ne devons plus avoir ce type d'échanges en réunion de commission. Ce n'est malheureusement pas encore à l'ordre du jour. Je reviendrai vers vous aussi longtemps que ces faits inacceptables continueront de se produire.

1.6 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Exposition des femmes enceintes, des bébés et des enfants aux perturbateurs endocriniens»

Mme Sabine Roberty (PS). – Les perturbateurs endocriniens sont omniprésents. Nous les retrouvons partout: dans l'air, l'eau, les cosmétiques, les produits ménagers, les ustensiles de cuisine et même dans les jouets pour enfants. Nous sommes toutes et tous exposés quotidiennement à ces substances suspectées de provoquer, entre autres, des perturbations hormonales, des problèmes de fécondité, des cancers, de la propension à l'obésité et à l'hyperactivité. Ces substances perturbent nos corps et peuvent avoir des conséquences plus graves encore sur des publics vulnérables tels que les femmes enceintes, les jeunes enfants ou les adolescents.

Madame la Ministre, depuis plusieurs années, les études se multiplient avec des résultats toujours plus inquiétants. Elles mettent en avant un véritable problème de santé publique qu'il devient urgent de prendre en compte. À titre d'exemple, une étude française de 2017 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) démontre qu'une exposition à trois perturbateurs endocriniens lors de la grossesse est associée à des troubles du comportement qui surviennent après la naissance des garçons âgés alors entre trois et cinq ans. Bien qu'il s'agisse d'une matière, notamment pour les autorisations de mise sur le marché, relevant principalement des compétences européennes et fédérales, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut tout de même agir dans le cadre de ses compétences relatives aux femmes enceintes, aux bébés et aux enfants. Nous pouvons, nous devons, donc agir.

Disposez-vous de nouvelles données scientifiques permettant d'appréhender les conséquences d'une exposition aux perturbateurs endocriniens, en particulier chez les femmes enceintes et chez les enfants? Sachant que leur réglementation relève de compétences transversales, la conférence interministérielle Santé (CIM Santé) a-t-elle eu l'occasion d'analyser dernièrement ce sujet? En gardant à l'esprit la situation particulière que nous

connaissions et qui bouleverse évidemment les agendas, est-il envisagé de mettre cette problématique à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la CIM Santé, si vous n'avez pas encore eu l'occasion d'en discuter?

Avez-vous initié personnellement une réflexion sur les perturbateurs endocriniens afin de limiter un maximum l'exposition des publics vulnérables à ces perturbateurs endocriniens? Pouvez-vous revenir sur les mesures prises par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour sensibiliser les familles et les professionnels? La question est-elle par exemple abordée lors des consultations prénatales? Un travail particulier est-il mené avec les milieux d'accueil de la petite enfance, que ce soit lors de l'information ou lors de l'inspection? Enfin, l'ONE a une cellule éco-conseil compétente pour les matières relatives à l'environnement. Fait-elle un travail particulier sur les perturbateurs endocriniens?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, garantir un environnement sain est essentiel pour la santé de l'enfant à court et à long terme. Les relations entre l'environnement et la santé interpellent de plus en plus, en raison notamment de l'augmentation importante de certaines maladies. Je pense aux cancers de l'enfant, dont l'incidence augmente de 2 % chaque année, et aux manifestations allergiques comme l'asthme, dont la fréquence a doublé en dix ans. Les études mettent en avant les conséquences sur la santé de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, comme le diabète de type 2, l'obésité, l'hyperactivité, le développement neuronal, certains cancers, les allergies et les problèmes de fertilité.

En Belgique, le Conseil supérieur de la santé (CSS) a publié en 2019 le rapport *«Hygiène de l'environnement physico-chimique (limitation de l'exposition aux agents mutagènes ou perturbateurs endocriniens) et importance des expositions en début de vie»*, qui aborde, entre autres, l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Ce rapport met l'accent sur l'attention accrue à porter aux femmes enceintes ainsi qu'aux jeunes enfants et propose des pistes de recommandations concrètes, comme aérer souvent le logement ou diminuer l'utilisation de cosmétiques.

La lutte contre l'exposition des citoyens aux perturbateurs endocriniens est une compétence transversale. Les Régions, compétentes dans le domaine de l'environnement, en ont fait une priorité. L'objectif général poursuivi est de diminuer l'exposition des publics, en particulier les plus vulnérables, à ces substances. Je suis également très attentive aux questions liant la santé et l'environnement, à celle des perturbateurs endocriniens en particulier.

De nombreuses actions transversales sont déjà menées par l'ONE et visent la sensibilisation des familles ainsi que des professionnels de l'accueil et des consultations. La cellule éco-conseil de l'ONE travaille sur les perturbateurs endocriniens depuis 2009. Un de ses rôles est d'informer et de former les professionnels, de sensibiliser les familles à l'influence de l'environnement sur la santé, le bien-être et le confort des personnes. Les éco-conseillers se forment de manière continue et suivent les avancées scientifiques.

La question des perturbateurs endocriniens est effectivement abordée en consultation prénatale ou pour enfants. Au cours des premières rencontres dans ce service, voire lors de la première visite à domicile, les travailleurs médico-sociaux de l'ONE sont invités à réaliser une anamnèse systématique de l'environnement et des habitudes de vie de la famille, ainsi que de la possibilité de présence de polluants dans les lieux de vie et de sommeil de l'enfant. Enfin, outre les actions de sensibilisation et de formation déjà menées avec les milieux d'accueil, je vous informe que la question des perturbateurs endocriniens fait partie des sujets retenus dans le plan «Éco-crèches». J'en donnerai les détails dans ma réponse à Mme Emmery portant sur ce plan.

Mme Sabine Roberty (PS). – L'information ainsi que la communication sont primordiales et la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc son rôle à jouer. Nous pouvons donc travailler à informer, mais aussi à former, pour que chacun et chacune puissent agir et choisir sa consommation en toute connaissance de cause. Mais il faut faire davantage pour lutter contre les perturbateurs endocriniens. Je suis sûr que vous partagerez mon avis, Madame la Ministre, si je vous dis que nous devons construire, avec d'autres niveaux de pouvoir, une véritable stratégie globale et transversale qui permette de dépasser le simple principe de précaution. Je serai très attentive à votre réponse sur le plan «Éco-crèches».

(Mme Sabine Roberty, vice-présidente, prend la présidence)

1.7 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) dans les milieux d'accueil agréés ou subventionnés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – À travers les démarches et obligations administratives qui lui incombent et qu'il impose à autrui, l'Office de

la naissance et de l'enfance (ONE) touche à des données extrêmement sensibles et délicates, de l'ordre de la vie privée des personnes et des familles, telles que des coordonnées, des informations sur la situation familiale ou sur la santé. C'est particulièrement le cas au niveau des crèches et autres milieux d'accueil agréés ou subventionnés. C'est la raison pour laquelle la protection et la conservation des données personnelles en leur possession, tant celles des parents que celles des enfants, doivent être fortement régulées et encadrées.

Dans ce cadre, l'ONE a un rôle majeur à jouer vis-à-vis des crèches et accueillantes pour leur permettre, lors de l'inscription d'un enfant, d'identifier clairement ce qu'il convient de faire ou non avec les données et de se mettre en conformité avec les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pourtant, certaines crèches m'ont fait part de leurs préoccupations. Elles déplorent notamment l'apparente absence de directives claires ou les difficultés à obtenir de l'ONE des réponses aux questions posées sur le site ou à la conseillère de référence et relatives à la protection des données personnelles collectées et conservées.

Il semble en tout cas que, si les milieux d'accueil mentionnent le RGPD, ils le font de manière très différente. Ainsi, une crèche communale indique que le correspondant «autorise [l'administration communale concernée] à utiliser ces données dans le cadre du traitement de la demande d'inscription» et fournit un lien vers une page «*Protection des données/vie privée*». Par ailleurs, une SPRL permet d'ouvrir une page intitulée «*Déclaration de confidentialité sur la protection des données*» où elle détaille plusieurs volets: ce qu'est le RGPD, les différentes catégories de données collectées, la sécurité des données, la manière de modifier, rectifier et révoquer celles-ci et le délai prévu pour les effacer, les autres entreprises ayant accès aux données. Cette disparité de traitement de l'information disponible pourrait entraîner des confusions et sans doute être facilement évitée. La question de mesures de sécurité et de protection des données contre les piratages ou les vols ainsi que des délais de conservation sont matières à question, si pas à débat.

Dans ce contexte, il semble que le modèle de contrat d'accueil entre le milieu d'accueil agréé et les parents, document à remettre à ces derniers et relatif aux modalités d'accueil, pourrait également poser des difficultés. Il ne semble pas faire clairement référence à la protection et à la conservation des données, donc au RGPD, consacrant uniquement une ligne au droit à l'image des enfants et à la communication sur les vaccins. Par ailleurs, si les données sociales et médicales collectées à la demande de l'ONE sur les enfants et leurs parents le sont pour des raisons statistiques,

on peut s'interroger sur leur validation ou non par l'autorité de protection des données.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur la manière dont l'ONE conçoit son rôle et sur les démarches qu'il a entreprises à ce sujet? Quel est le dispositif et quels sont les moyens mis en place par l'ONE pour gérer cette question de la protection des données et offrir des directives précises, adaptées au secteur et respectueuses du RGPD?

Quelles sont les règles qu'il a communiquées à son secteur de l'accueil? On peut prendre comme exemple le délai de conservation des données et la période durant laquelle sont conservées les données de l'enfant et des parents après son départ de la crèche. J'ai lu qu'il s'agit d'un an pour les données obtenues après une demande de visite ou d'informations et de dix ans après la date de fin de contrat dans le cas d'une inscription. Un document standardisé destiné aux crèches et accueillantes est-il bien prévu? Qu'en est-il exactement du contenu en ce qui concerne le RGPD? Est-il fait clairement état des règles à respecter pour la protection et la sécurité des données, de l'objectif et du délai de conservation?

Qu'est-il prévu pour la formation et l'information du personnel à ces questions, pour la diffusion auprès de son réseau de la petite enfance et pour son adaptation à la connaissance, à la mise en conformité et au respect de cette nouvelle législation? Avez-vous reçu des plaintes ou des préoccupations du secteur à ce sujet, notamment en ce qui concerne l'absence de consignes ou de réponses précises et rapides? Quelle analyse et quelles conclusions l'administration en a-t-elle tirées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit RGPD, est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union européenne. Il est complété en Belgique par la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

L'ONE et les pouvoirs organisateurs des milieux d'accueil collectent, exploitent, transfèrent ou communiquent au quotidien des données à caractère personnel des usagers. Ces opérations constituent un «traitement» au sens du RGPD. Ce traitement doit s'opérer dans le respect de la législation en vigueur concernant la protection des données et de la vie privée. Or, la plupart des traitements de données dans le secteur de l'accueil de la petite enfance trouvent leur légitimité dans les arrêtés d'application, ce qui n'est pas suffisant au regard du RGPD.

Dans son avis du 4 décembre 2018 sur l'avant-projet de décret visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française, le Conseil d'État avait rappelé qu'il appartenait «au législateur, notamment, de préciser la nature des données à caractère personnel qui peuvent être traitées et les finalités du recueil et du traitement des données», ce que, à son estime, le texte devenu le décret du 21 février 2019 ne faisait pas.

Toutefois, aucune disposition n'avait encore été prise pour mettre en conformité les textes réglementaires qui encadrent l'accueil de la petite enfance avec le RGPD. C'est la raison pour laquelle j'ai inscrit à l'ordre du jour de la séance du gouvernement de cette semaine un avant-projet de décret modifiant le décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française. L'objectif est d'insérer dans ce décret un chapitre relatif au traitement des données à caractère personnel et, ainsi, d'encadrer le traitement et la conservation, par l'ONE et les pouvoirs organisateurs des milieux d'accueil, des données à caractère personnel de leurs usagers et du personnel des milieux d'accueil.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, je me fais effectivement l'écho d'un appel au secours de petites structures qui ont besoin d'un support administratif pour comprendre le RGPD et l'intégrer dans leur gestion quotidienne. Je constate que vous vous êtes attelée à pallier les manquements décrétaux. C'est une excellente nouvelle. Nul doute que l'accompagnement dans les milieux d'accueil suivra, une fois l'aspect législatif réglé. Je vous en remercie, car la demande d'un tel suivi vient vraiment des opérateurs sur le terrain. Cet encadrement concerne aussi la simplification administrative et la compréhension des textes pour une gestion quotidienne facilitée.

1.8 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Intégration des enjeux environnementaux dans le contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»

1.9 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan éco-crèches 2021 en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.10 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Éco-crèches en 2021 en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – À l'heure où la majorité des citoyens ont pris conscience du changement climatique, où de nombreuses entreprises, sociétés et institutions s'interrogent sur l'impact de leurs activités sur l'environnement, il est important que les organismes d'intérêt public (OPI) adhèrent à cette remise en question et s'adaptent aux nouveaux enjeux environnementaux.

L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) étant un OIP très important par le nombre d'employés (1700) et de partenaires ou volontaires (plus de 5 000), mais aussi par la pluralité des activités et des publics visés, il me semble opportun de faire le point sur l'engagement déclaré par l'ONE, dans son contrat de gestion précédent, à tenir compte de l'environnement et du développement durable dans ses activités professionnelles et dans ses administrations.

L'ONE a-t-il obtenu le label «entreprise écodynamique» pour son siège central? Dans l'affirmative, quelles sont les actions phares qui lui ont permis de l'obtenir? Dans le cas contraire, où en sont les démarches? Comment fonctionne la cellule éco-conseil? Quelle est son expertise environnementale? Pouvez-vous dresser un bilan de l'accompagnement effectué auprès de professionnels des différents secteurs?

L'ONE a-t-il déjà réalisé un audit environnemental? A-t-il dressé un inventaire de ses bâtiments, de la consommation énergétique et des améliorations possibles? A-t-il fait une étude de mobilité déclinée selon les différents services? Quelles actions concrètes l'ONE développe-t-il pour accompagner les milieux d'accueil de la petite enfance dans une démarche plus écoresponsable? Comment l'ONE tiendra-t-il compte des enjeux environnementaux dans son prochain contrat de gestion?

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, pour améliorer la qualité de l'encadrement des tout-petits, vous avez récemment indiqué vouloir mettre en œuvre un plan «Éco-crèches», en 2021. Bien que la Déclaration de politique communautaire (DPC) contienne quelques indices à ce sujet en son chapitre «Enfance», la version complète de ce plan ne s'y trouve pas explicitement.

En quoi consiste ce plan? Quels sont les objectifs recherchés? Le plan répond-il à une demande du terrain, des parents ou de l'ONE? À qui sera confiée la mise en œuvre de ce plan? Comment l'articulez-vous avec les différents axes de la réforme entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020? À combien évaluez-vous le coût de l'opération? Quel sera l'impact sur la participation financière des parents? Envisagez-vous d'octroyer un soutien financier renforcé aux milieux d'accueil concernés? À combien s'élèvera l'incitant? Le montant sera-t-il prélevé du budget réservé à la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC)?

Un grand changement concernant le tri des langes usagés devrait très prochainement toucher de nombreux ménages wallons et les milieux d'accueil. Confirmez-vous qu'ils ne pourront plus se retrouver dans les déchets organiques, dès janvier 2021? Comment avez-vous anticipé l'impact de ce changement pour les collectivités? À combien s'élève le coût de cette opération? Une enveloppe complémentaire a-t-elle été prévue dans le budget de l'ONE pour compenser les pertes financières? Ou envisagez-vous une répercussion sur la facture des parents?

M. Jori Dupont (PTB). – Le 10 septembre dernier, un article paru dans le journal «*Le Soir*» nous apprenait que deux crèches écologiques avaient vu le jour dans le quartier du Tivoli et que trois autres, déjà existantes, allaient passer le cap dans le courant du mois. L'article met notamment en lumière la manière dont les éco-crèches permettent de faire des économies, que ce soit grâce à la réduction du gaspillage et des déchets PMC, à l'utilisation de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille, à l'achat de lait bio plutôt qu'en poudre, à la suppression de la viande un jour par semaine ou encore une amélioration sur le plan énergétique.

Depuis lors, nous avons suivi avec attention votre direct sur Facebook, lors duquel vous avez annoncé votre intention de créer des incitants financiers pour les éco-crèches. Quels seront les montants de ces incitants? Comment seront-ils financés? Ces économies sont-elles compensées par des dépenses supplémentaires à d'autres niveaux? Si oui, lesquelles? Sinon, quel serait le gain financier d'une généralisation des éco-crèches?

Quelles sont les crèches qui vont passer le cap durant ce mois de septembre? D'autres crèches ont-elles prévu de faire de même dans les prochains mois? Ces économies permettront-elles, par exemple, d'engager du personnel supplémentaire dans les crèches, d'ouvrir de nouvelles places, voire d'ouvrir de nouveaux lieux d'accueil?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les enjeux environnementaux et la

transition écologique sont des questions incontournables pour l'enfance et donc pour l'ONE.

D'une part, il s'agit d'une question de santé publique. Citons les enjeux liés à l'alimentation, aux pollutions diverses et à leur impact sur la santé. De ce point de vue, les enfants sont des êtres vulnérables et il est impératif de veiller à ce qu'ils puissent grandir dans un environnement sain et protecteur. D'autre part, on ne peut pas penser une politique cohérente pour l'enfance sans considérer le monde que l'on va leur laisser en héritage.

Vos questions portent tant sur l'intégration de ces enjeux environnementaux dans le fonctionnement existant de l'ONE que sur le plan «Éco-crèches» à propos duquel j'ai levé un coin du voile et dont vous avez entendu parler grâce à la presse. Comme vous l'avez évoqué, certaines actions ont déjà été entreprises au sein de l'ONE, comme le label entreprise éco-dynamique, obtenu jusqu'en 2015, mais dont la demande de certification n'a pas été renouvelée depuis pour des raisons techniques.

Une cellule éco-conseil existe aussi au sein de l'ONE. Elle est composée de trois personnes formées en éco-conseil et en gestion de l'environnement. Leur expertise concerne l'éco-gestion et l'environnement du point de vue de la santé, comme les perturbateurs endocriniens ou la qualité de l'air intérieur.

Les activités principales de la cellule sont les suivantes: la proposition d'orientations, l'apport de connaissances scientifiques, la réalisation d'actions et d'outils de sensibilisation, la gestion et l'accompagnement de projets et l'intégration des enjeux environnementaux dans les pratiques de l'ONE.

Les agents de l'ONE chargés de l'accompagnement et du contrôle des milieux d'accueil et de la petite enfance peuvent faire appel à la cellule éco-conseil pour un appui dans leurs missions.

La transition écologique est une démarche qui trouve déjà sa place aujourd'hui au sein de milieux d'accueil et à l'ONE, comme elle s'impose à l'ensemble de la société. Il y a des évolutions dans les milieux d'accueil vers plus de durabilité un peu partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. À certains endroits, comme à la Ville de Bruxelles, les choses s'organisent sous la forme d'une véritable stratégie au plan local.

Ces initiatives prometteuses ouvrent la voie à une stratégie globale à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le plan «Éco-crèches», qui verra le jour dès 2021, prévoit que chaque milieu d'accueil élabore et intègre un plan de transition écologique dans son projet d'accueil. Il s'agit d'un plan qui implique chaque milieu d'accueil en tenant compte de son point de départ et de ses contraintes propres, qui n'impose pas un modèle unique, mais qui invite, en fait, chacun et chacune

à réfléchir librement aux avancées qu'il peut faire pour progresser à son rythme.

Le plan «Éco-crèches» sera nécessairement environnemental et social. Ces deux dimensions sont indissociables. Les avancées sur le plan environnemental ne pourront se faire au détriment de l'accessibilité sociale des milieux d'accueil. D'ailleurs, le premier bilan des expériences menées localement, comme à Bruxelles-Ville, démontre qu'il est possible d'atteindre les objectifs de transition écologique et d'augmentation du bien-être des enfants sans aucun surcoût pour les parents.

Concrètement, le plan «Éco-crèches» prévoira un diagnostic de départ, une formation des acteurs, l'élaboration par ces derniers de leur plan de transition environnementale et sociale, un accompagnement sur mesure, des incitants financiers et des actions coordonnées, par des centrales d'achat, par exemple, pour diminuer les coûts.

Parmi les thèmes de la démarche éco-crèches, citons l'alimentation (locale, de saison, bio, saine, inclusive), les fournitures, l'équipement, la gestion des déchets, les énergies, la formation des professionnels, la sensibilisation des usagers, la lutte contre les perturbateurs endocriniens, la gouvernance – puisque ce projet est mené de façon participative – et la dimension sociale.

Évidemment, une extension de la démarche devra être menée en partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne en vue de la rénovation des infrastructures et de l'ouverture de nouvelles places dans ces infrastructures exemplaires sur le plan énergétique.

Concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces objectifs seront intégrés dans le prochain contrat de gestion de l'ONE, dans une stratégie globale pour les milieux d'accueil avec une volonté de mise en œuvre dès 2021. L'ensemble de la stratégie se discute donc lors de l'élaboration du contrat de gestion.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. Il est effectivement indispensable d'établir un bilan de la situation en cette période charnière du renouvellement du contrat de gestion, mais aussi dans le cadre de la prise de conscience des enjeux environnementaux par la société et de leur intégration dans la gestion courante de l'ONE et des milieux d'accueil.

Je salue votre position concernant le plan de transition dans les crèches, qui tient compte du point de départ de chacune d'entre elles et de leurs contraintes propres, avec une attention pour les impacts sociaux. Votre attitude très respectueuse des milieux d'accueil permettra de faire avancer le plan de transition dans la bonne direction.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir levé

un peu plus le voile sur ce plan «Éco-crèches». Nous aurons encore l'occasion d'en discuter lors de notre débat sur le nouveau contrat de gestion de l'ONE.

Je note que la réponse aux deux objectifs environnementaux et sociaux n'entraînera pas de surcoûts pour les familles concernées et que le volet social reste primordial dans cette démarche de transition écologique.

Je note aussi, même si vous ne l'avez pas dit clairement, qu'il n'y aura aucun impact sur le budget des parents ni sur la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC).

Vous n'avez cependant pas répondu à ma question explicite sur les langes usagés. J'y reviendrai plus tard.

M. Jori Dupont (PTB). – J'éprouve une légère déception, Madame la Ministre, même si je sais, comme vous le soulignez, que cette question fera partie du prochain contrat de gestion. J'aurais voulu en savoir davantage sur les montants des incitants et leur provenance. Même si l'objectif poursuivi est noble, ambitieux et important, j'insiste sur une plus grande écoute à accorder à la fois aux acteurs de terrain. Quand j'entends le secteur de la petite enfance, on me parle surtout de problèmes de *burn-out* dans les directions, de travailleurs qui n'en peuvent plus, qui mis sous pression encore plus avec la crise de la Covid-19, qui doivent renvoyer les enfants à domicile et ne savent pas comment gérer l'ensemble. Selon moi, la priorité est de renforcer les effectifs ainsi que le nombre de places et de lieux d'accueil.

Plusieurs questions soulevées dans les interventions des interlocutrices précédentes m'ont paru intéressantes, comme celle posée par Mme Goffinet à propos des langes, étant donné qu'elle rejoint en partie celle du coût-vérité des poubelles et celle que j'ai moi-même posée au Parlement wallon la semaine dernière. Il est intéressant de déterminer comment nous allons gérer cette vraie question. Les langes ne sont en effet plus jetés dans les poubelles recyclables.

Vous affirmez qu'il n'y aura pas de surcoût pour les parents. Encore heureux, il ne manquerait plus que cela! Vous dites également que cette question sera abordée dans le prochain contrat de gestion. Nous l'attendons et nous en discuterons avec le prochain administrateur. Je suis également curieux de voir comment tout cela va s'agencer avec la réforme de la petite enfance.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je voudrais préciser mon propos puisque deux questions me sont directement adressées sur les surcoûts. Je vous invite, Monsieur le Député, à prendre contact avec l'équipe chargée d'établir la stratégie globale à la Ville de Bruxelles. Ses membres ont déjà créé des éco-

crèches. Le lait en poudre bio, par exemple, est moins cher que le lait traditionnel. Ce coût diminue. Dans certains cas, le fait d'utiliser l'eau du robinet diminue également clairement les coûts du milieu d'accueil. Certaines pratiques constatées sur le terrain prouvent que les parents ne doivent pas craindre de surcoûts. En revanche, nous pouvons relever nombre d'effets bénéfiques.

J'entends votre réplique, Monsieur le Député, mais la santé des enfants est primordiale. J'espère que votre intention n'était pas de laisser entendre que cet aspect est secondaire. Dans les exemples recensés sur le terrain, recourir à une alimentation locale et une alimentation de saison montre que, de manière généralisée, les enfants ont meilleur appétit. Dans ces crèches-là, beaucoup d'enfants mangent plus volontiers ce qui leur est servi parce que l'alimentation est de meilleure qualité. Si le sujet vous intéresse, je vous invite à vous rendre à Bruxelles-Ville et à y prendre contact avec l'échevinat de la Petite Enfance.

En Wallonie comme à Bruxelles, énormément de crèches ont épousé de nouvelles dynamiques, mais Bruxelles-Ville a choisi la stratégie de l'éco-crèche. Certaines l'ont déjà adoptée. Trois autres vont le faire. Ils en accompagneront dix autres en 2021. Ce bon exemple bruxellois est intéressant à visiter pour bien comprendre ce qui a été créé, les conditions de cette création et ce qui va l'être dans le futur.

M. Jori Dupont (PTB). – J'en ai bien conscience puisque cet aspect figurait dans ma question au paragraphe relatif à cet article mettant en lumière la manière dont les éco-crèches permettent de faire des économies que ce soit grâce à la réduction du gaspillage des déchets PMC, l'utilisation de l'eau du robinet à la place de l'eau en bouteille, l'achat de lait bio plutôt qu'en poudre. Bref, tous ces éléments que vous venez, Madame la Ministre, de me citer à nouveau. En réalité, mes questions étaient celles-ci: ces économies sont-elles compensées par des dépenses supplémentaires? Le gain financier général de ces éco-crèches permettrait-il, par exemple, d'engager du personnel supplémentaire?

Clairement, je fais un parallèle entre ces deux éléments, sans les hiérarchiser. Je suis en train de dire qu'une telle stratégie génère des économies tout en vous demandant si ce choix permettra de procéder à des engagements ou de créer de nouvelles places, véritables priorités du secteur. Si demain vous vous rendez dans une crèche pour discuter avec le personnel – je le sais pour en avoir fait l'expérience, ma petite fille de dix mois allant à la crèche –, le discours du personnel sera le même un peu partout: les puéricultrices n'en peuvent plus, elles ne savent quel langage tenir aux parents vis-à-vis du Covid-19, la directrice est quasi en *burn-out*. Ces réalités sont tangibles. L'objet de mon propos était précisément ce lien direct, ce rapprochement entre les deux éléments et cela figurait bien dans ma question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Indépendamment du plan, certains éléments bio que vous évoquez, Madame la Ministre, par exemple l'eau du robinet, sont déjà des pratiques courantes dans beaucoup de crèches que je connais. Je ne songeais pas à ce genre de détail figurant comme avancée dans ce plan. Il me paraît, somme toute, logique que ces éléments que vous évoquez ne génèrent pas une différence de prix. En revanche, j'aurai aimé apprendre plus de détails concernant les mesures concrètes envisagées, comme la question des langes.

(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence)

1.11 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Numérisation du carnet de santé»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, lors de notre dernière réunion de commission, vous nous informiez que les services de promotion de la santé à l'école (PSE) enregistrent la vaccination des enfants en âge scolaire sur la plateforme e-vax. Malheureusement, les populations enregistrées dans e-vax ne sont pas rattachées aux différents services PSE et centres psycho-médico-sociaux (PMS) dans la base de données, ce qui empêche d'avoir une vue sur les populations scolaires par service.

Pour remédier à ce problème, vous avez indiqué qu'un dossier médico-social numérique incluant les données d'e-vax était en cours de création. La première phase de ce projet devrait voir le jour en 2021. En 2019, j'ai interrogé votre prédécesseure sur ce même sujet. Il semblait alors que la mise sur pied d'un tel dossier médico-social numérique était déjà en cours. Malheureusement, ce projet est reporté à chaque fois qu'un nouveau ministre entre en fonction.

Madame la Ministre, quelles démarches avez-vous entreprises pour l'élaboration de ce dossier? Quels sont les acteurs concernés par la procédure?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'informatisation du dossier médico-social de l'enfant est une priorité du gouvernement inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Cette évolution fondamentale permettra à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) de se moderniser et d'être en phase avec les réalités numériques actuelles, tant pour les professionnels, dans le cadre des consultations ou des services PSE, que pour les familles.

Ce passage au numérique a fait l'objet d'un accord entre l'ONE et l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) afin qu'il trouve sa place dans la planification des développements numériques mis en œuvre par l'ETNIC. L'analyse préalable est terminée et le logiciel est en cours de développement. Le processus de travail prévoit d'associer les futurs utilisateurs.

Afin d'en renforcer la sécurité et de mieux garantir la continuité et la disponibilité des données, l'application est aujourd'hui hébergée par l'ETNIC. Ses éventuelles failles de sécurité ont été détectées et corrigées. La première étape aurait dû se terminer à la fin de l'année 2020, mais cette phase de travail a connu des retards significatifs en raison de la crise de la Covid-19. Elle aboutira dans le courant de l'année 2021.

Des liens seront bien évidemment assurés avec le répertoire de vaccination de la plateforme e-vax. Mon cabinet suivra de près l'évolution de ce dossier prioritaire à mes yeux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, ce dossier est en effet fondamental. Nous sommes tous convaincus de l'importance de la numérisation. Le système actuel est ridicule et peut entraîner des erreurs médicales dans le cas, par exemple, où des parents oublieraient de mentionner une vaccination en remplissant la fiche de leur enfant. Si la crise sanitaire a retardé l'avancement du processus, elle ne doit pas non plus tout excuser. Je retiens en tout cas que le dossier avance; je serai attentive à son évolution.

1.12 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Burn out parental»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, voici un an, une étude initiée par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et la Mutualité chrétienne tendait à prouver qu'en Belgique, 5 à 8 % des parents étaient affectés par un burn-out parental. Très méconnu du grand public, notamment parce qu'il demeure tabou, ce phénomène a été étudié pour la première fois en 2007. Pourtant loin d'être anodin, ce type de burn-out peut devenir, *in fine*, un réel danger pour la personne qui le vit au quotidien ainsi que pour son entourage proche. Outre l'épuisement, la distanciation affective avec l'enfant et la perte d'efficacité et d'épanouissement dans son rôle pour le parent, ce syndrome peut avoir des conséquences désastreuses. Le parent victime de burn-out est susceptible de rencontrer des problèmes de santé ou d'addiction. La relation de couple, rythmée par les conflits, se conclut parfois par un divorce. Quant à la relation parent-enfant, elle n'est

pas en reste puisque, toujours selon les résultats d'étude de l'UCLouvain, les parents affectés ont treize fois plus de risques de négliger leur enfant et vingt fois plus de risques de le violenter.

En 2017, la Commission communautaire française (COCOF) avait lancé une campagne de sensibilisation dans la Région de Bruxelles-Capitale. Qu'a mis en place la Fédération Wallonie-Bruxelles? Il existe quelques organismes qui proposent un accompagnement pour les parents désireux d'être épaulés par des professionnels du secteur de l'éducation. Le panel des ateliers proposés est en général assez large, mais très coûteux, ce qui réduit considérablement les possibilités d'accès pour les familles plus précarisées. Dans la cadre de l'étude susmentionnée, l'UCLouvain et la Mutualité chrétienne ont organisé des groupes de parole et des groupes d'intervention structurée à l'issue desquelles ils ont obtenu des résultats encourageants. Serait-il envisageable de recourir au même procédé dans le cadre, par exemple, du projet santé-parentalité de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)?

Dans le cadre de sa mission de soutien à la parentalité, l'ONE a mis au point un référentiel destiné aux professionnels du secteur. Il met notamment en exergue l'importance d'une bonne triangulation enfant-parent-professionnel. Toutefois, l'étude de l'UCLouvain témoigne de la difficulté du parent affecté d'admettre les difficultés rencontrées avec ses enfants, tant le mythe du parent parfait est prégnant dans notre société. Pourtant, ces mêmes chercheurs insistent sur la nécessité de prévenir le phénomène. Dès lors, la formation des professionnels du secteur est primordiale pour détecter les signes, parfois très discrets, que présentent les familles fragilisées par un burn-out. Les professionnels ont la possibilité de s'inscrire à des formations externes. Ne devraient-elles pas toutefois devenir obligatoires? Par ailleurs, l'ONE devait participer, en décembre 2019, à un colloque international sur le burn-out parental. Ce colloque a-t-il permis de dégager des pistes de réflexion ou des solutions pour soutenir les parents en burn-out et, idéalement, pour prévenir et limiter ce phénomène?

La crise sanitaire a été éprouvante. J'imagine que le burn-out parental guette ou a déjà frappé de nombreuses familles. Avez-vous des retours de la part des opérateurs de terrain à ce sujet? La part des familles touchées par ce phénomène a-t-elle augmenté? Un contact régulier ou une assistance quelconque ont-ils été proposés aux familles en burn-out durant le confinement?

Enfin, il semble que le site internet www.parentalite.be, créé par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), subisse une mise à jour depuis plus d'un an. Quand sa mise en ligne est-elle prévue? Peut-on espérer que le nouveau modèle propose des pistes de solution pour les familles en burn-out?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le phénomène du burn-out parental s'inscrit dans un contexte plus global de dégradation des conditions de vie et de travail dans nos sociétés. Les indicateurs de pauvreté sont inquiétants et le revenu d'intégration sociale se trouve encore sous le seuil de pauvreté, qui est pourtant le montant minimal nécessaire pour mener une vie décente. Les femmes et les mères de famille monoparentale constituent à cet égard un public extrêmement fragile.

Face à cette réalité et aux nombreuses difficultés rencontrées par les familles, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend les soutenir en améliorant les services d'accompagnement des familles ainsi que l'accès à l'accueil de la petite enfance pour les publics les plus précarisés. Les services de l'ONE n'ont pas pour mission de détecter le burn-out parental, car cette tâche demande une qualification spécifique. En revanche, ils participent à la prévention générale du phénomène, notamment grâce aux consultations pour les enfants, qui se sont poursuivies pendant le confinement.

L'ONE n'est pas chargé de récolter les données disponibles sur l'épuisement parental. Toutefois, il suit attentivement l'évolution des connaissances à ce sujet. Plusieurs études sont en cours en Europe pour vérifier l'hypothèse d'une augmentation du burn-out parental lors du confinement. Sur le terrain, les services qui accompagnent les parents confirment unanimement que la crise sanitaire fut éprouvante pour de nombreuses familles. La ligne d'écoute «SOS Parents», installée par l'équipe d'Isabelle Roskam, professeure à l'UCLouvain, a été utilisée par de nombreux parents qui rencontraient des situations émotionnelles difficiles pendant le confinement. Grâce aux contacts téléphoniques, ces derniers reprenaient confiance en leurs capacités.

La mise en ligne du site www.parentalite.be est prévue pour décembre 2020. Ce site renverra les professionnels du secteur vers les recherches menées par l'ONE et vers les services dont la mission est d'accompagner les familles en difficulté. Une partie du site sera consacrée à la question du burn-out parental. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit sans nul doute développer des solutions innovantes pour soutenir les familles en difficulté. Toutefois, il reste essentiel de s'attaquer aux racines du phénomène.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. Le sujet reste tabou et extrêmement sensible. La crise de la Covid-19 a été éprouvante pour beaucoup de familles. Je n'hésiterai pas à revenir sur le sujet lors de nos travaux et à suivre les évolutions dans ce dossier. Vous mentionnez la nécessité de trouver des solutions innovantes; à nous, parlemen-

taires, de les étudier, de les développer et d'en discuter au sein de cette commission.

1.13 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Garde d'enfants à domicile, une tendance à la hausse»

M. Eddy Fontaine (PS). – Depuis quelques années, les plateformes sociales de garde d'enfants fleurissent; la plus connue chez nous est Yoopies. Partant du constat qu'il est compliqué pour les parents de trouver comment faire garder leurs enfants pendant certaines tranches horaires et au pied levé, les fondateurs ont créé un espace de communication adressé aux familles et aux baby-sitters. Chaque année, Yoopies annonce la tendance des tarifs de garde et les spécificités des demandes. Aujourd'hui, le montant moyen s'élève à 7,98 euros de l'heure, soit une augmentation de 2,96 %.

Au plus fort de la crise, la plateforme de garde d'enfants a aussi permis de mettre en relation des parents issus du personnel soignant et des bénévoles; un véritable élan de solidarité! Pour 2020, on constate une augmentation de l'âge moyen des baby-sitters qui passe de 26 à 33 ans. La garde d'enfants à domicile ne représente donc plus seulement un job d'appoint exercé par des étudiants, mais d'un véritable métier permettant à des personnes qui ont des qualifications dans le domaine de la petite enfance de compenser les mois d'inactivités causés par le confinement. Ces personnes proposent leurs services dans la perspective où les écoles seraient mises en quarantaine en raison de cas de Covid-19.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de l'étude réalisée par cette plateforme et des tendances qui s'en dégagent? Comment interprétez-vous ces résultats au regard de l'objectif du gouvernement d'offrir un accueil de qualité à chaque enfant? Pouvez-vous nous informer sur les contacts existants entre ce type de prestataires et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? Un mécanisme de contrôle ou, à tout le moins, de collaboration existe-t-il? Toutes les personnes référencées disposent-elles des qualifications nécessaires? Comment ces dernières sont-elles vérifiées? Par qui? Une collaboration avec les écoles de devoirs et les services de l'accueil temps libre (ATL) existe-t-elle? Les écoles de devoirs étant en recherche constante de bénévoles, une nouvelle campagne est-elle envisagée?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. Monsieur le Député, j'ai pris connaissance des tendances qui se dégagent du «marché»

de la garde d'enfants et des nouvelles plateformes en ligne que vous mentionnez dans votre question.

L'ONE n'est pas compétent pour l'accueil d'enfants qui se déroule au sein du milieu familial. La réglementation que le secteur de l'accueil de la petite enfance doit respecter ne s'applique pas à la garde d'enfants en milieu familial. Il n'y a donc pas d'accompagnement, de contrôle ou d'évaluation de ces activités par des agents de l'ONE.

Les tarifs de garde d'enfants proposés dans ce cadre, et qui ne cessent d'augmenter, sont un frein à son utilisation pour de nombreuses familles. De plus, la réduction d'impôts liée aux frais de garde est impossible pour les parents qui y ont recours, car ces plateformes de services ne sont reconnues par aucun organisme compétent en matière d'accueil de la petite enfance.

L'offre de garde à domicile, notamment le service de baby-sitting de la Ligue des familles, propose toutefois des solutions de garde ponctuelles aux parents et leur permet de mieux concilier leurs responsabilités professionnelles, personnelles et parentales.

Comme vous le mentionnez, ces plateformes proposent aussi des cours particuliers et un soutien scolaire. Ces services sont des activités lucratives pour lesquelles il n'y a aucun contrôle, accompagnement ou collaboration avec l'ONE. Il n'existe pas non plus, à ma connaissance, de collaboration entre ces plateformes de soutien scolaire individuel payant et les écoles de devoirs reconnues. Comme le prévoit le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, ces dernières collaborent avec «les autres acteurs sociaux et éducatifs de l'accueil de l'enfant et du jeune dans son environnement direct», tels que les associations de quartier, la bibliothèque ou le centre culturel.

Je termine en saluant le travail des écoles de devoirs et en rappelant qu'elles sont des organisations à but non lucratif qui fonctionnent grâce à l'investissement de nombreux volontaires qui s'y engagent gratuitement et librement au profit des enfants, des jeunes et de leurs familles.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments d'information. Je reviendrai probablement avec d'autres questions parce que vos réponses ne m'ont pas complètement apaisé.

1.14 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Coordination dans le cadre de la réalisation des protocoles de rentrée»

1.15 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants»

1.16 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Recensement et le suivi de contacts des cas Covid-19 dans les écoles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – En période de crise plus que jamais, il est primordial que la coordination soit placée au cœur de la stratégie d'un gouvernement. Les secteurs d'activité étant déjà épuisés par une fin d'année scolaire et un été plutôt chaotiques, il est nécessaire de faire en sorte que les décisions prises en ce début d'année soient claires, concertées et coordonnées. Celles qui touchent aux activités dédiées aux plus jeunes ne doivent pas échapper à la règle.

Madame la Ministre, je souhaiterais vous entendre sur la méthode adoptée pour atteindre cet objectif, tant avec les représentants des secteurs qu'avec vos collègues du gouvernement. Concrètement, comment les protocoles dont vous avez la responsabilité ont-ils été élaborés? Les opérateurs de terrain témoignent parfois du manque de cohérence et de coordination de ces protocoles, ce qui donne lieu à certaines confusions à propos d'aspects très pratiques.

Les frontières entre les secteurs étant parfois très perméables, plusieurs structures reconnues comme organisations de jeunesse, qui proposent aussi des activités extrascolaires, s'interrogent sur l'intérêt d'avoir scindé les protocoles de rentrée pour la jeunesse et pour l'accueil temps libre (ATL). Pourquoi ne pas avoir élaboré un protocole de rentrée englobant toutes les formes d'activités réservées aux plus jeunes? Comment avez-vous collaboré avec la ministre Glatigny pour établir ces règles? Pourquoi ne pas avoir pris des mesures prenant en compte la nature de l'activité plutôt que le secteur dont elle émane? Quelle est votre stratégie? Comment comptez-vous l'adapter en fonction des conclusions du prochain Conseil national de sécurité (CNS)?

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, le secteur associatif a fait part de plusieurs fermetures de classes pour des raisons sanitaires. Or, ces fermetures ne respecteraient pas les

protocoles que vous avez définis pour la gestion des cas de Covid-19. Les écoles et les services de la promotion de la santé à l'école (PSE) sont confrontés à des situations totalement inédites. Si les consignes changent au rythme de l'évolution de la pandémie et des recommandations scientifiques, la Fédération Wallonie-Bruxelles a, quant à elle, fixé des procédures claires et transparentes. La circulaire 7713 rappelle que les services PSE et les centres psycho-médico-sociaux (centres PMS) sont les acteurs centraux dans le suivi des écoles.

Pouvez-vous faire le point sur les différentes situations de fermeture de classes constatées depuis le 1^{er} septembre? Quelle instance a décidé de ces fermetures? Dans chacune de ces situations, le protocole précis a-t-il été suivi? Dans la négative, pouvez-vous nous éclairer sur les raisons des dysfonctionnements constatés et sur les mesures prises par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et les services PSE pour une reprise normale des activités scolaires? Tous les parents ont-ils été informés des démarches à suivre et des personnes à contacter en cas de suspicion de Covid-19 ou de cas avérés dans une cellule familiale?

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, vous avez rappelé aux acteurs du secteur scolaire la procédure à suivre en cas d'individu positif à la Covid-19. Pour résumer, si deux cas positifs sont recensés dans une classe ou si l'enseignant est positif, la classe entière est testée et mise en quarantaine. Cependant, plusieurs directions ou pouvoirs organisateurs ont choisi de fermer des classes par prudence, alors que cela semblait injustifié au regard des directives que vous avez transmises. Ce matin, le journal *«La Capitale»* a publié un article intitulé *«Un syndicat dénonce le ras-le-bol dans nos écoles»*. Je vous en cite un passage: «un responsable syndical donne des exemples étonnants, comme un PSE qui recommande de mettre en quarantaine la moitié d'une classe. Ou l'absence de profs qui mène une école à parquer des centaines d'élèves à l'étude».

Avez-vous rencontré les différents acteurs concernés, à savoir les représentants de l'ONE, des services PSE, de l'ATL et des fédérations de pouvoirs organisateurs? Le cas échéant, quelles sont les principales décisions prises à l'issue de ces rencontres? Comment le système de recensement des cas et de suivi des contacts peut-il être amélioré par le biais des services PSE et de l'ONE? Avez-vous demandé à obtenir un suivi régulier de l'évolution du nombre de contaminations et de leur prise en charge? Avez-vous pris des initiatives pour permettre aux directions et aux services PSE d'accéder à des informations claires, telles que la création d'une page internet spécifique ou d'une ligne d'aide les mettant en relation avec des experts médicaux ou juridiques?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En Belgique, les procédures de gestion

des cas de Covid-19 sont élaborées en étroite collaboration avec les autorités compétentes en matière de surveillance des maladies infectieuses, à savoir l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et la Commission communautaire commune (COCOM), ainsi qu'avec les instances impliquées dans la gestion du risque, à savoir, le *Risk Assessment Group* (RAG) et le *Risk Management Group* (RMG). Les procédures sont régulièrement adaptées selon l'évolution de l'épidémie, l'évidence scientifique et les moyens disponibles. Après validation par le RMG, elles sont publiées sur le site de Sciensano.

À la suite d'une analyse du RAG, de nouvelles recommandations scientifiques concernant les enfants ont été publiées le 14 août dernier. Les protocoles de gestion de cas pour la rentrée scolaire sont élaborés à partir de ces recommandations scientifiques. C'est donc sur cette base que, d'une part, la ministre de l'Éducation, Caroline Désir, a dressé les circulaires visant à organiser la rentrée scolaire et que, d'autre part, l'ONE a publié, à la fin du mois d'août, le protocole de rentrée pour l'ATL. Tout protocole doit correspondre aux lignes directrices publiées sur le site de Sciensano. Ensuite, il appartient à chaque secteur d'opérationnaliser ces prescrits. Ces protocoles, qui concernent des activités intimement liées, ne présentent donc aucune différence de fond en matière de distance physique à respecter en fonction de l'âge, de port du masque et d'informations nécessaires pour le *tracing*.

Nous devons apprendre à vivre avec le virus dans une stratégie à long terme qui prend en compte le bien-être global et les déterminants sociaux de la santé. Les écoles et les services PSE sont confrontés à une situation totalement inédite. Si les consignes évoluent au rythme de l'évolution de la pandémie et des recommandations scientifiques, la Fédération Wallonie Bruxelles a fixé des procédures claires et transparentes. La circulaire rappelle que les services PSE, ou les centres PMS pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), sont les acteurs centraux dans le suivi des écoles. Lorsqu'un cas positif de Covid-19 est détecté dans une école, ces services mènent une analyse de la situation en collaboration avec la direction de l'établissement scolaire. Ils identifient notamment qui, parmi les élèves et les enseignants, a été en contact avec le cas confirmé et quelle fut la nature du contact. En fonction de la complexité de la situation, les services PSE et les centres PMS peuvent également contacter les inspecteurs d'hygiène de l'AViQ ou de la COCOM. Ceux-ci les aideront à déterminer les mesures à prendre et les recommandations à formuler à la direction de l'école. Pour informer les parents, les services PSE et les centres PMS ont à leur disposition des documents types conçus par l'ONE et répondant aux différents cas de figure. De plus, quand il est nécessaire qu'un élève soit

testé, les services contactent directement les parents par téléphone.

Le 15 septembre dernier, la ministre Désir et moi-même avons rencontré les représentants des services PSE, de l'ATL, des pouvoirs organisateurs et de l'ONE. Nous avons eu l'occasion d'entendre les retours de ces opérateurs de terrain sur l'organisation de la rentrée au regard des procédures prévues, et de réfléchir à des solutions aux obstacles dont ils nous ont fait part. Depuis lors, mon cabinet et celui de la ministre de l'Éducation rencontrent l'ONE chaque semaine afin d'identifier les difficultés dans l'application des procédures et les pistes de solutions pour y remédier. À ce propos, nous avons indiqué à la cellule d'évaluation (CELEVAL) et au RMG que les règles et la durée de quarantaine, qui est actuellement de 14 jours après le dernier contact à risque, nécessitaient d'être revues. Une solution pourrait être à prendre en compte le port du masque dans l'analyse de risque; cela renforcerait en outre le message sur la pertinence de cette recommandation. Par ailleurs, l'évaluation des symptômes gagnerait à être plus spécifique: une multitude d'enfants sont renvoyés chez eux trop tôt, dès l'apparition d'un symptôme qu'on ne peut immédiatement attribuer au virus. Enfin, la sensibilisation des enseignants et des encadrants sur la nécessité de respecter de la distance physique entre eux est également essentielle. Plusieurs fermetures de classes ou d'écoles sont liées au manque de personnel. Des solutions doivent être trouvées pour maintenir les établissements ouverts malgré ces absences.

Depuis le 1^{er} septembre, les services PSE et les centres PMS transmettent chaque semaine à l'ONE et à moi-même un relevé des différents cas détectés. Il nous livre des éléments utiles à la gestion de la pandémie en milieu scolaire et nous permet d'adapter les mesures en vigueur si nécessaire. Je reste plus qu'attentive à la situation et œuvre constamment à l'amélioration du processus. Bien que le système soit toujours perfectible, les éléments à ma disposition montrent que, dans son ensemble, la collaboration entre les services PSE, les centres PMS et les directions d'école fonctionne correctement.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je répliquerai avec trois mots: clarté, cohérence et harmonisation. Sur le terrain, il est important d'avoir ces mots à l'esprit pour améliorer l'efficacité des actions et accroître la compréhension des protocoles à appliquer. Depuis plusieurs semaines, les opérateurs des secteurs concernés affirment que les mesures à suivre doivent être plus compréhensibles et faciles à mettre en œuvre. Cette responsabilité incombe au gouvernement. Je vous invite donc, à l'avenir, à faire preuve d'une plus grande coordination, à mener une réflexion sur la nature des activités et à transmettre des informations rapides et cohérentes pour accroître l'efficacité des mesures. Je rappelle que ce sec-

teur, contrairement à d'autres, ne dispose pas d'un système de codes couleur.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je me permets de réagir à votre intervention, notamment en ce qui concerne la cohérence. J'invoque ici l'exemple de l'école et de l'ATL. Il ne faudrait pas créer des non-sens en appliquant de manière trop rigide, au nom de la cohérence, des dispositions qui ne conviennent pas à la situation rencontrée. En effet, un encadrant adulte qui se retrouve face à une horde d'enfants dans une cour de récréation pendant quelques minutes à certains moments de la journée n'a pas du tout la même relation que développe un enseignant au contact de sa classe toute la journée. Par conséquent, la cohérence sans le secours du discernement ne crée pas toujours du sens.

Par ailleurs, je n'ai pas souhaité, à titre personnel, que les protocoles relatifs aux milieux d'accueil et de la petite enfance et de l'ATL soient structurés selon un code couleur pour éviter d'ajouter de la complexité, voire de la confusion, à des secteurs qui n'ont pas cessé de fonctionner depuis le début de la crise sanitaire.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Mon intervention n'était pas focalisée sur l'école et l'ATL. J'insiste juste sur le fait qu'il est important, car la crise perdure, de faire en sorte que les mesures à appliquer soient faciles à comprendre. Chacun doit savoir clairement ce qu'il doit faire et peut faire et où il peut trouver de l'information. Comme je l'ai dit dans ma question, les différents secteurs se chevauchent parfois et doivent donc jongler avec plusieurs protocoles. Voilà le sujet de mon intervention, sur lequel j'essaie d'attirer votre attention.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, je salue votre étroite collaboration avec la ministre Désir, qui tient les mêmes propos que vous en commission de l'Éducation. Ce travail de coordination est réel et bien nécessaire pour faire appliquer les directives et circulaires et faciliter la compréhension des mesures sur le terrain. J'ai eu l'occasion de rencontrer des travailleurs des centres PMS. Les fermetures d'école sont dues à un manque de personnel, et non à une absence de cohésion ou de compréhension des normes. Je suis ravie d'entendre que vous souhaitez revoir la durée de la quarantaine, car c'est un point essentiel. Aujourd'hui, par peur de la contagion, on renvoie parfois un enfant à la maison pour un simple rhume. C'est ce qui explique d'ailleurs l'allongement des files d'attente devant les services de dépistage. Les infirmières vous diront qu'elles accueillent aujourd'hui beaucoup plus de jeunes enfants qu'avant le mois d'août. Il est évidemment nécessaire de trouver des solutions concertées avec tous les acteurs et, surtout, de ne pas jeter de l'huile sur le feu.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, vous estimez que le secteur doit opérationnaliser les protocoles et que, jusqu'ici, la collaboration fonctionne correctement. Or, je vous ai cité un exemple de dysfonctionnement qui est loin d'être unique. Deux articles de presse sont parus sur le sujet ce matin; ils s'ajoutent à ceux publiés la semaine dernière. Loin de moi l'idée de dire que le protocole est mauvais, mais il semble qu'il soit mal compris, mal perçu ou mal communiqué. Un des protocoles imposait un nettoyage quotidien dans les établissements. Il a été modifié et ne recommande désormais plus qu'un nettoyage régulier. Ce n'est pas de nature à tranquilliser les parents. Il s'agit là clairement d'un poste qui demande un renforcement de personnel.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'assouplissement des mesures d'hygiène dans les écoles répond à une demande du terrain, car elles étaient très contraignantes. Cette décision a été prise sur la base de l'avis des scientifiques.

M. Jori Dupont (PTB). – C'est pourtant le genre de mesures qui rassurent les parents. Vous en parliez, les écoles renvoient facilement les élèves à la maison. Les parents se retrouvent obligés de garder leurs enfants à domicile et subissent souvent la pression de leur employeur. Il est indispensable de défendre la prolongation du congé parental corona pendant toute la durée de la crise lors du prochain CNS. Pour conclure, les protocoles sont clairs, mais mal compris. C'est donc qu'il existe un problème de perception et que tout ne fonctionne pas correctement.

1.17 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suicide chez les enfants»

Mme Sabine Roberty (PS). – Résultat d'un mal invisible, le suicide touche tout le monde, sans distinction, y compris les enfants. Sauf erreur de ma part, il n'existe pas de chiffres belges sur ce dernier point, mais, selon une étude française, trente à cent enfants se donneraient la mort chaque année. Il est difficile d'être précis, dans la mesure où des suicides peuvent être recensés comme étant des accidents.

Donnée tout aussi consternante, 16 % des enfants pensent que la mort pourrait être une solution à leurs difficultés familiales, scolaires ou relationnelles. Le phénomène de suicide chez l'enfant est d'autant plus difficile à prévenir que le geste est impulsif et rapide. Les adultes sont, quant à eux, très peu conscients de cette problé-

matique. Plusieurs facteurs semblent motiver les enfants à en finir avec la vie: des carences affectives importantes, la solitude, les situations de stress récurrentes, et bien d'autres éléments encore.

Madame la Ministre, une étude approfondie de la problématique du suicide chez l'enfant est-elle envisageable afin d'en prendre la pleine mesure et d'y apporter des réponses adéquates? Les services de promotion de la santé à l'école (PSE) disposent d'un bilan de santé comme outil qui contient une anamnèse, remplie par les parents, et un questionnaire rempli par l'élève lui-même. Des questions clés préventives, directement liées à des cas de suicide ou jugées comme telles, figurent-elles dans ces questionnaires? Quelles suites sont-elles données à des résultats considérés comme inquiétants?

Les prises de risques et les accidents domestiques répétés peuvent indiquer des tendances suicidaires chez l'enfant. Cela fait-il l'objet d'une attention particulière lors des bilans médicaux? Les cas avérés de suicide chez les enfants font-ils l'objet d'une analyse spécifique? Vous avez spécifié que le dépistage précoce du suicide chez les enfants n'était pas prévu dans la formation continue du personnel des centres psycho-médico-social (centres PMS), mais devrait le devenir. Quand devrait-elle figurer au programme de ces formations continuées?

Il était également question d'une meilleure coordination nationale de la lutte contre le suicide des enfants, notamment par la conférence interministérielle de la santé publique (CIM santé publique). Des projets pilotes et des programmes d'activités de prévention, de détection et d'intervention précoces devraient voir le jour. Quelques mois plus tard, pouvez-vous nous dire comment avancent ces travaux? La nature des différents projets et activités se précise-t-elle? Comment comptez-vous plaider pour la mise en place d'une campagne de prévention du suicide chez les enfants?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le sujet est grave et, en effet, le suicide de l'enfant est un phénomène méconnu et peu étudié. Selon les statistiques d'Eurostat relayées par le Centre de prévention du suicide, les jeunes et les femmes essaient plus souvent de mettre fin à leurs jours, les hommes et les personnes âgées y parviennent plus souvent. En Belgique, en 2016, le taux moyen de mortalité par suicide pour 100 000 habitants était de l'ordre de 6,15 pour les 15 à 19 ans, de 27,36 chez les 50 à 54 ans, et de 29,47 chez les plus de 85 ans. Eurostat ne donne pas les chiffres pour les autres tranches d'âge. Les chiffres concernant les moins de quinze ans ne sont donc pas disponibles non plus. Notons néanmoins que la tendance du taux de suicide pour les trois tranches d'âge publiées

était globalement à la baisse entre 2011 et 2016. J'attire votre attention sur le fait que cette compétence, relevant de la santé mentale, est confiée aux Régions.

Les anamnèses remplies par les parents peuvent comporter des questions relatives au bien-être général de l'enfant, ainsi que sur ses antécédents médicaux d'ordre psychologique et traumatologique. Actuellement, il n'y a pas de canevas imposé. Par ailleurs, un questionnaire sur les habitudes de vie en lien avec la santé est également complété par les élèves à partir de la sixième primaire. Le canevas de ce questionnaire n'est pas imposé non plus. Les éléments relevés dans ces anamnèses sont introduits dans le dossier médical de l'enfant et permettent une évaluation globale de son état de santé lors du bilan de santé. Elles permettent également d'attirer l'attention du médecin sur certains signes d'appel. Les résultats considérés comme inquiétants sont communiqués aux parents et, dans ce cas, une prise en charge peut être conseillée. Une rencontre avec le centre PMS ou une autre orientation, un centre de santé mentale par exemple, pourra être proposée aux parents.

Lors des bilans médicaux, les professionnels des services de PSE qui sont informés des tendances suicidaires chez l'enfant sont attentifs à sa situation familiale, sociale et psychologique et le questionnent sur son bien-être. Les centres PMS relevant de la tutelle de l'Éducation, je ne peux pas me prononcer à ce sujet. Quant aux professionnels des services de PSE, ils n'ont effectivement pas de formation spécifique au dépistage du suicide chez les élèves. L'ONE a mis sur pied un projet pilote de formation continue des professionnels des services de PSE qui doit se développer progressivement après l'évaluation des deux premières années. Enfin, la CIM santé publique a dû se concentrer ces derniers mois sur la gestion de la Covid-19 et ses travaux ont porté uniquement sur la crise. L'amélioration de la coordination nationale pour la lutte contre le suicide précoce n'y a donc pas été envisagée ces derniers temps.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, comme vous l'avez dit, ce sujet est grave et peu étudié, voire pas du tout en ce qui concerne les moins de quinze ans. La santé mentale relève certes des Régions, aussi évoquais-je la CIM santé publique dans ma question. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet préoccupant.

1.18 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Difficultés financières chroniques de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW)»

M. André Antoine (cdH). – Forte de 250 agents, l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) est un acteur essentiel de la vie sociale de notre province. Pour 400 000 Brabançons wallons, elle offre des services de premier ordre, tant pour l'accueil de la petite enfance, les activités extrascolaires que pour les services d'aide aux personnes handicapées ou âgées.

Pour remplir ses missions, l'ISBW bénéficie de quatre ressources financières: les usagers, à hauteur de 14 %; les pouvoirs locaux, 9 %; la province du Brabant wallon, 24 %; tandis que les subventions de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et l'Office national de sécurité sociale (ONSS) avoisinent les 52 %. Parmi ces trois contributeurs, c'est l'ONE qui détient la majorité de la subvention, sous votre responsabilité, Madame la Ministre.

Malheureusement, depuis trois années, l'ISBW présente des déficits à répétition. En 2017, elle a subi une perte de 81 117 euros; en 2018, la perte s'élevait à 94 855 euros, et, en 2019, à 192 941 euros. De plus, le plan financier pluriannuel, préparé par les services de l'ISBW, évoque un déficit croissant de 284 000 euros en 2020 – notons que les pertes liées à la crise de la Covid-19 n'ont pas encore été enregistrées – et jusqu'à 474 000 euros en 2024. L'hémorragie est donc considérable! En cause, une évolution des charges de 3,65 % supérieures, depuis plusieurs années, aux recettes qui avoisinent 2,7 %, et ce, sans qu'il y ait d'erreurs de gestion manifeste.

Madame la Ministre, quelle est votre évaluation de la situation de l'ISBW? Comptez-vous revoir à la hausse l'intervention de l'ONE au profit des bénéficiaires de l'institution, où l'on constate une réelle érosion des recettes, notamment pour couvrir les activités d'accueil extrascolaires qui présentent un déficit de près de 100 000 euros? Votre collègue, Mme Morreale, a déclaré qu'elle n'était pas la principale concernée. Tant s'en faut!

Quelles mesures spécifiques avez-vous prises pour neutraliser les effets négatifs de la crise sanitaire sur l'évolution des recettes ou des charges de l'ISBW et pour accompagner, avec toutes les mesures de prévention et de prudence sanitaires, les prestations des agents?

Pensez-vous qu'il faille augmenter les contributions des pouvoirs locaux et prévoir en même temps une intervention de votre part, pour maintenir le pourcentage des recettes des communes et des provinces par rapport à l'évolution de l'ONE?

Enfin, on parle depuis plusieurs années du siège social de l'intercommunale, l'Office en est d'ailleurs le propriétaire. Situé à Chastre, ce domaine n'est absolument pas fonctionnel. Il présente une facture énergétique considérable et est difficilement accessible en transports en commun.

Ne faudrait-il pas déménager ce siège social pour garantir un encadrement de qualité et un lieu de travail plus respectueux du personnel? Les agents de l'ISBW sont, en effet, très inquiets par rapport aux perspectives financières évoquées.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, vous m'interrogez sur la situation financière de l'ISBW. Elle bénéficie de subventions extrascolaires de type 2 pour les 23 lieux d'accueil extrascolaires qu'elle gère dans 10 communes du Brabant wallon. Ces subsides sont basés sur une capacité subsidiable qui représente le nombre de présences subsidiées pour une période d'un an.

Comme pour l'ensemble des anciens opérateurs bénéficiant du FESC (Fonds des équipements et services collectifs), la capacité subsidiable de l'ISBW a été fixée en 2018, au terme de la période transitoire, en vue de garantir un subside au moins équivalent à celui précédemment octroyé par le FESC. Dans le calcul de ce subside, il fallait prendre en considération un nombre de présences au moins égal aux présences subsidiées par le FESC. Sur cette base, le subside de l'ISBW se situe dans la continuité des subventions du FESC et évolue chaque année pour tenir compte de l'indexation des salaires et des variations dans l'ancienneté du personnel.

Les montants perçus par l'ISBW sont ainsi passés de 3 177 706 euros en 2015 à 3 375 335,22 euros en 2019. Parallèlement à cette évolution du subside, nous constatons que l'activité reste stable depuis 2016. En 2019, 400 000 journées d'accueil ont été comptabilisées. Par conséquent, ces éléments démontrent une grande stabilité tant au niveau de l'activité que des subventions.

La période de confinement n'a pas engendré d'effets négatifs sur le droit aux subventions extrascolaires de type 2 octroyées par l'ONE. En effet, en 2020, malgré la diminution du nombre de présences durant cette période, l'ISBW atteindra sa capacité subsidiable et percevra l'intégralité de sa subvention, estimée à 3 465 480 euros.

Concernant la participation financière des parents, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place une procédure destinée à collecter les données relatives aux pertes engendrées par la crise sanitaire. L'ISBW entre dans les conditions définies par notre gouvernement. Elle est invitée à compléter le formulaire disponible sur le portail Pro de l'ONE. Une fois les données récoltées auprès de tous les opérateurs, l'ONE évaluera le montant des compensations sur la base des budgets disponibles.

En tant que ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, je ne suis pas en mesure de répondre aux autres questions que vous m'adressez. Notez par contre que l'ONE m'informe que le siège social de

l'ISBW n'appartient pas à l'ONE. Il est par contre installé dans le domaine de Chastre qui est la propriété de l'ONE.

Je voudrais ajouter que le chantier de l'accueil temps libre (ATP) est à l'agenda du gouvernement. Aujourd'hui, nous devons gérer une crise qui retarde certains chantiers. Il est certain que l'ATP est un des chantiers de notre Déclaration de politique communautaire (DPC). Nous y travaillerons dès que possible, en concertation avec les acteurs de terrain.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je vous ai écoutée avec beaucoup d'attention. Vous ne m'en voudrez pas de vous avouer que je reste un peu dubitatif. J'aurais espéré qu'une initiative soit prise pour résoudre les problèmes liés au bâtiment, qui est aujourd'hui complètement désuet et inadapté aux tâches administratives de l'ISBW. J'imaginai une nouvelle collaboration entre l'ONE et l'ISBW pour résoudre ce problème de confort de travail et réduire le montant de la facture énergétique qui pèse lourdement sur le budget de l'ISBW.

Vous avez reconnu le problème de financement lié à l'ATL. Dans les comptes de l'ISBW, cela représente presque 100 000 euros et ce montant ne fera que croître. Je note que cette question est à l'agenda du gouvernement. Peut-être y aura-t-il bien un financement, mais nous ne disposons pas d'un calendrier précis. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles devait intervenir financièrement, cela nécessiterait de toute façon la tenue d'un débat. En effet, le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles est particulièrement mis sous pression. M. Daerden nous l'a encore rappelé hier.

En d'autres termes, un déficit sera encore enregistré pour cette branche d'activité dans les prochaines années. Mme Morreale m'a fermé la porte au nez et m'a renvoyé vers vous. Pour votre part, vous ouvrez le judas de la porte en disant qu'il y aura peut-être une solution prochainement. Certes, vous héritez de ce dossier, mais la situation n'en est pas moins préoccupante: près de 500 000 euros de déficit pour une intercommunale sociale!

En l'état actuel des choses, je ne vois pas d'autres issues en dehors d'une réduction des effectifs, ce qui entraînerait une réduction des prestations et donc des subventions octroyées, ou d'un réveil des pouvoirs locaux et de la province. Ces derniers ont toutefois déjà beaucoup donné. Les perspectives qui attendent l'ISBW sont donc assez sombres. J'imagine que vous resterez aussi attentive que moi à l'évolution du dossier. Le moment venu, une opération de sauvetage sera peut-être nécessaire.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gou-

vernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de Mme Isabelle Emmery, intitulée «Éco-crèches en Fédération Wallonie-Bruxelles», et de Mme Françoise Mathieux, intitulées «Projet DICOS» et «Notion de “bassins de culture”», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12h45.*

VERSION PROVISOIRE